

OPEN RAPIDE

« Les 4 Fils Aymon » de BOGNY-SUR-MEUSE

Judi 1^{er} mai 2025

Salle des Fêtes Danton

RÈGLEMENT INTERIEUR

•Article 1 : Généralités

Le Club d'Échecs « les 4 Fils Aymon » de BOGNY-SUR-MEUSE organise le jeudi 1^{er} mai 2025 son Open Rapide à la Salle des Fêtes Danton (Place Danton, Quartier de Braux de Bogny-sur-Meuse 08120).

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs étant licenciés A ou B.

Le tournoi est homologué Rapide FIDE comptant pour le Challenge Départemental 08.

•Article 2 : Règles du jeu et appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE.

Les appariements et les classements sont assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.8).

Les appariements se font au système suisse intégral (Règles C04 FIDE).

L'article A5 de l'annexe tournoi rapide est appliqué sur l'intégralité de la compétition.

Il est obligatoire de pointer sur place, dans les horaires prévus, pour être apparié à la 1^{ère} ronde.

Un joueur ne désirant pas jouer une ronde doit prévenir l'arbitre au plus tard avant la fin de la ronde précédente.

•Article 3 : Déroulement des rondes

L'Open se déroule en **7 rondes** à la cadence de **2x12 mn + 3 sec/coup**.

À la fin de chaque partie, les 2 joueurs remettent les pièces en place.

Le vainqueur (ou les 2 joueurs en cas de partie nulle) apporte le résultat à la table de marque.

•Article 4 : Horaires

Le pointage débute à **9h** et la clôture des inscriptions est à **9h45**.

La 1^{ère} ronde débute à **10h**.

La remise des prix se déroulera vers **17h**.

•Article 5 : Droits d'inscription et liste des prix

Droits d'inscription : **15€** pour un adulte et **8 €** pour un jeune.

La liste des prix sera affichée au plus tard à la 4^{ème} ronde.

Article 6 : Classement et attribution des prix

Le classement est établi au nombre de points.

Les ex-aequos seront départagés au Buchholz Tronqué, au Buchholz puis à la Performance.

Les prix spéciaux et par catégorie seront attribués en cas d'égalité de points de partie au joueur ayant le meilleur départage.

Les prix ne sont pas cumulables.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit.

•Article 7 : **Rappels disciplinaires**

Les téléphones portables doivent être éteints. Un portable qui sonne en cours de partie entraîne la perte de la partie pour son détenteur.

•Article 8 : **Noms des arbitres**

L'arbitre principal est **Jacky FLAMANT** (Arbitre Fédéral Élite 1) et l'arbitre assistant est **Jérôme WACZECKA** (Arbitre Fédéral Club).

•Article 9 : **Décisions de l'arbitre au cours du jeu**

Face à une décision de l'arbitre, un joueur ne peut qu'obtempérer. Il doit, s'il le souhaite, faire appel oral dès l'incident et continuer à jouer, puis à l'issue de la partie rédiger son rapport de plainte et le donner à l'arbitre.

•Article 10 : **Mesures sanitaires**

L'Open se joue conformément aux règles sanitaires en vigueur.

•Article 11 : **Acceptation du présent règlement**

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

Nicolas ELIET
Organisateur

Jacky FLAMANT
Arbitre principal